

## COMMUNIQUE

La FNEC FP-FO a répondu positivement à l'invitation du Président de la République qui a reçu à l'Élysée les Fédérations de l'Enseignement.

La FNEC FP-FO a pris acte de l'annonce de l'abrogation du décret De ROBIEN, du maintien des emplois AVS/EVS (contrats aidés) et de l'abrogation du préapprentissage à 14 ans. Il s'agit de trois revendications de FORCE OUVRIERE.

En revanche, le Président de la République a annoncé l'ouverture d'une discussion pour « un nouveau statut des professeurs » en indiquant que « le décret de mai 1950 relevait de la nostalgie ». Pour FORCE OUVRIERE, le respect du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers doit rester le cadre dans lequel les discussions peuvent se mener.

A la demande de la FNEC FP-FO que soient annulées les fermetures de classes et de postes à la prochaine rentrée, le Président a indiqué qu'aucun moyen budgétaire nouveau ne serait dégagé pour la rentrée scolaire du fait de la dette.

Reprenant ses déclarations concernant le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, il a indiqué qu'il était normal d'augmenter le professeur selon sa « productivité ».

La FNEC FP-FO a rappelé l'exigence de la FGF FO de l'augmentation du point d'indice pour tous. De même, elle a insisté sur les positions de la Confédération en matière de laïcité et de service public national.

Concernant la proposition de mettre en place un service minimum dans les établissements scolaires sous la responsabilité de l'Éducation nationale, la FNEC FP-FO a réitéré la position de la confédération FORCE OUVRIERE de respect, sans aucune restriction, du droit de grève.

Pour conclure, la FNEC FP-FO a indiqué qu'elle souhaitait l'ouverture de négociations sur les revendications dans le respect du rôle de chacun, le syndicat n'ayant ni à définir, ni à mettre en œuvre des décisions politiques.

Montreuil, le 11 juin 2007